

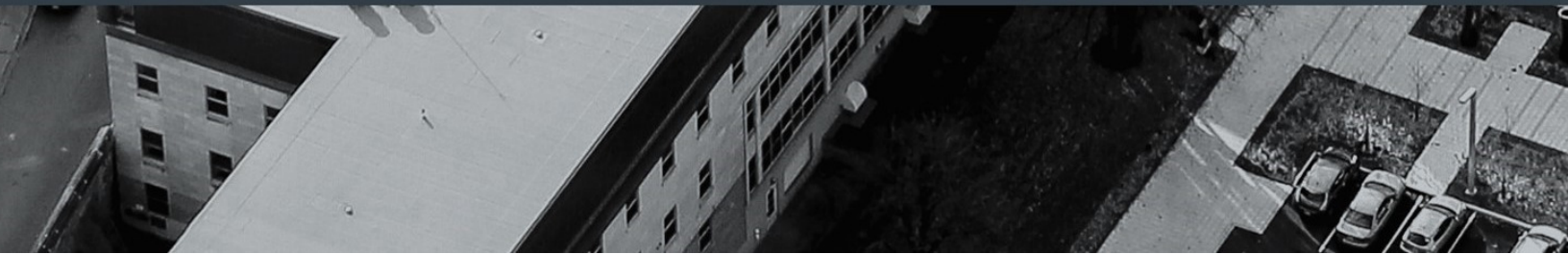


Bulletin technique #14

Octobre 2018



ASSOCIATION DES
MAÎTRES COUVREURS
DU QUÉBEC



Expiration des matériaux



MES MATÉRIAUX SONT-ILS EXPIRÉS?

La construction et la réfection de couvertures impliquent l'utilisation de plusieurs matériaux de différents types. Bien que ces matériaux soient habituellement utilisés à l'intérieur d'un délai relativement court, certains matériaux restants à la fin des travaux seront entreposés pour utilisation ultérieure.

Cet entreposage est une bonne pratique afin d'optimiser les coûts et minimiser le volume de déchet, mais saviez-vous que plusieurs produits sont assujettis à une date de péremption?

En effet, plusieurs produits se détérioreront avec le temps, même s'ils sont entreposés dans leur contenant original. Des adhésifs et des apprêts contenant des solvants pourront demeurer en entrepôt pendant plusieurs mois, tandis que des adhésifs sans solvant seront rapidement (de six (6) à douze (12) mois) affectés par l'attente. Des matériaux non-muris commencent leur mûrissement dès la sortie des lignes de production.

Il est donc nécessaire de faire une rotation de vos produits entreposés. Ainsi, assurez-vous que les matériaux livrés sur vos chantiers respectent les dates de péremption ou les délais d'entreposage de ceux-ci. Vous pouvez vérifier auprès du manufacturier ou sur la fiche technique du produit pour connaître la durée d'entreposage à respecter. Assurez-vous également que les conditions d'entreposage soient adéquates pour vos produits. Des températures trop froides ou trop chaudes réduiront considérablement la durée d'entreposage des matériaux.

Un produit ayant dépassé la date limite d'utilisation pourrait vous valoir bien des maux de tête. Un adhésif périmé pourrait être difficile d'application et vous coûter beaucoup de temps lors de la mise en place. De plus, l'efficacité de cet adhésif risque d'être diminuée. L'effet de cette diminution ne sera pas visible au moment de la mise en place, mais pourrait provoquer des plissements, décollements, boursouflures et autres défaillances que vous devrez réparer à forts coûts.

Nous attirons votre attention sur les produits EPDM non-vulcanisés. Ces membranes sont très flexibles et servent à effectuer l'étanchéité de détails de forme inhabituelle. Une fois étirée et collée, ces membranes vont mûrir et devenir stables. Si ce mûrissement est déjà entamé, les pièces de membrane seront alors moins flexibles, elles n'épouseront pas aussi efficacement les formes à étancher et pourraient même se fissurer. L'utilisation de ces membranes expirées vous attirera des problèmes à courts et moyens termes. Notez que ces membranes non-vulcanisées sont sujettes à des durées d'entreposage de six (6) à neuf (9) mois.

Donc, afin de vous éviter des réparations coûteuses et des reprises évitables, assurez-vous de toujours utiliser des matériaux « frais ». Les matériaux les plus sensibles auront d'ailleurs une date de péremption sur leur emballage. Soyez attentifs cependant, parfois ce sera la date de fabrication qui sera imprimée sur l'emballage. Vous devrez alors connaître la durée d'entreposage du matériel pour évaluer sa « fraîcheur ».

Bons projets!